

## **DELIBERATION N° 05 - MEDIATHEQUE - MODIFICATION DES TARIFS**

**Rapporteur : Mme BLAISE**

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°6 du 27 mai 2013 relative aux tarifs de la Médiathèque municipale,

La Médiathèque continue d'élargir son offre documentaire et son offre de services, le nombre de documents mis à disposition atteignant les 64 000 dont 45 000 livres et 1 300 DVD.

De plus, la ville a revu complètement son site internet en 2011, et le public peut, désormais, effectuer lui-même ses réservations et prolongations par le site internet de l'établissement avec la nouvelle version du logiciel acquise en 2013.

Les tarifs de la Médiathèque municipale peuvent donc être fixés comme suit :

- 13,00 € pour les adultes ludréens ;
- 20,00 € pour les adultes et les collectivités de l'extérieur (sauf groupes d'enfants ou d'adolescents handicapés) ;
- 6,00 € pour les adolescents à partir de 14 ans qui empruntent des CD audio et des DVD du secteur "adultes" ;
- gratuité pour les enfants ludréens et les enfants de l'extérieur,
- gratuité pour les collectivités ludréennes (Collège, classes des écoles de Ludres, Maisons de retraite, etc.) ;
- les tarifs de retards :
  - 2,00 € pour un premier courrier de rappel,
  - 4,00 € pour un deuxième courrier de rappel,
  - 6,00 € pour une mise en demeure.

### Intervention de Monsieur le Maire :

Si les tarifs ne sont pas actualisés, il n'y a plus de logique entre la part utilisateur et la part contribuable. Les tarifs restent très accessibles.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs de la Médiathèque municipale comme exposé ci-dessus à compter du 1er janvier 2015, les tarifs des photocopies restant inchangés.

Les recettes correspondantes seront prévues au budget primitif 2015 et suivants si nécessaire.